

**Hautes Terres**  
communauté  
Terras de Volcan

Plan de secteur  
Vallée de l'Alagnon

PLUi  
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**3.1.4**

**REGLEMENT GRAPHIQUE**

**Valjouze - Planche Commune**

Second arrêté le 24/07/2025, sans modifications du premier projet arrêté le 16/07/2025

DESCRIPTION  
INSTRUMENTATION: Cahier Communaire de Règlement n° 1317 (2015)  
ARRET DU PROJET: 16/07/2025  
MISE EN ŒUVRE: 16/07/2025  
APPREHENSION DU PROJET: 16/07/2025

CAMPUS DEVELOPPEMENT  
Centre d'élaboration URM, Centre n°4  
63000 COURMAYEUR (HAUTE-NORMANDE)  
Tel 04 27 41 19 44  
Mail urbanisme@campusdev.com

ECHELLE 1:3000

**LÉGENDE**

Notes : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas toutes les communes

**Zonages réglementaires**

- Liq - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux secteurs à fort intérêt patrimonial
- Ua - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux centres-bourgs historiques
- Ub - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux tissus bâtis héritagés
- Uc - Zone urbaine à dominante d'habitat correspondant aux extensions en périphérie des bourgs et des villages
- Ud - Zone urbaine à dominante de bâti traditionnel correspondant aux bourgs et aux villages
- Ue - Zone urbaine à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- Uf - Zone de jardins ou d'espaces libres contigus aux secteurs urbanisés
- Ug - Zone urbaine à vocation d'activités touristiques et de loisirs
- Uh - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- Uy - Secteur de la zone urbaine Uy comportant des règles particulières de hauteur
- 2AU - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir de l'habitat
- 2AUc - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir de l'habitat
- 2AUs - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des équipements publics ou d'intérêt collectif
- 2AL - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des activités touristiques et de loisirs
- 2ALc - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir des activités économiques
- 2ALs - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des activités économiques
- A - Zone agricole
- Ay - Secteur de la zone agricole à vocation d'activités économiques isolées
- N - Zone naturelle et forestière
- Nc - Secteur de la zone naturelle à vocation d'équipements d'intérêt public isolés
- Nt - Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités touristiques
- Np - Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités économiques isolées
- Nps - Zone naturelle et forestière protégée présentant une sensibilité paysagère forte nécessitant des mesures conservatoires particulières
- Npv - Zone naturelle dédiée à l'implantation de centrales photovoltaïques au sol

**Prescriptions particulières**

- PB - Périmètre bâti menaçant à protéger (articles L.151-19 et L.152-11 du CU)
- SP - Site protégé pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L.151-19 du CU)
- RB - Réserve de biodiversité à protéger (article L.151-23 du CU)
- CS - Cours d'eau et ripisylves à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager (article L.151-23 du CU)
- ZH - Zones humides avérées (article L.151-23 du CU)
- ZHP - Zones humides préservées (article L.151-23 du CU)
- SR - Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (article R.151-34 2<sup>e</sup> du CU)
- CI - Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers (article L.1116 du CU)
- LI - Limitation de la constructibilité en raison de l'existence d'un PPR inondation - à préserver de toute urbanisation (article R.151-34 1<sup>er</sup> du CU)
- LIc - Limitation de la constructibilité en raison de l'existence d'un PPR inondation - urbanisable sous conditions (article R.151-34 1<sup>er</sup> du CU)
- SM - Secteur soumis à un aléa inondation (article R.151-34 1<sup>er</sup> du CU)
- SMc - Secteur soumis à un aléa mineur (article R.151-31 2<sup>e</sup> du CU)
- SMs - Secteur soumis à un aléa mouvement de terrain (article R.151-34 1<sup>er</sup> du CU)
- SMp - Secteur soumis à des sols pollués (article R.151-34 1<sup>er</sup> du CU)
- SMa - Secteur soumis à un aléa avalanche (article R.151-34 1<sup>er</sup> du CU)
- SI - Secteur de protection contre les nuisances industrielles (article R.151-31 2<sup>e</sup> du CU)
- ER - Emplacement réservé (article L.151-41 du CU)
- OP - Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation (articles L.151-6 et L.151-7 du CU)
- LP - Linéaire de protection des commerces et des services (article L.151-16 du CU)
- BA - Bâtiment en zone A et B pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-31 2<sup>e</sup> du CU)
- BAa - Bâtiment agricole générant un périmètre de réciprocité
- PR - Périmètre de réciprocité

